

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain	A3
Fonds annuel d'intervention	351

Le Conseil Régional,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L4311-1 et suivants,

VU le Code de l'éducation,

VU le règlement budgétaire et financier,

VU l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional en date du 14 décembre 2020,

CONSIDERANT le débat d'orientation budgétaires intervenu lors du Conseil régional du 16 octobre 2020.

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Education et Lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme

ENTENDU Christelle CARDET, Brigitte NEDELEC, Maï HAEFFELIN, Philippe BARRE, Aykel GARBAA, Isabelle MERAND, Philippe BARRE, Dominique AMIARD, Jean-Claude CHARRIER, Christophe CLERGEAU, Pascal GANNAT, Viviane LOPEZ, Thierry VIOLLAND, Christelle MORANCAIS, Violaine LUCAS

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

l'inscription au Budget primitif 2021 d'une dotation de 2 500 000 € d'autorisations de programme et de 2 000 000 € d'autorisations d'engagement et de 2 500 000 € de crédits de paiement en investissement et de 1 583 250 € de crédits de paiement en fonctionnement au titre du programme n°351 : « Fonds annuel d'intervention »,

AFFECTE

une autorisation de programme d'un montant de 2 500 000 € et une autorisation d'engagement d'un montant de 2 000 000 € au titre du programme n°351: « Fonds annuel d'intervention ».

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain

REÇU le 18/12/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs